Mesure spécifique pour les producteurs de céphalopodes établis aux îles Canaries

1996/0254(CNS) - 25/02/1997

La commission a adopté le rapport de M. Miguel ARIAS CANETE (PPE, E) sur les mesures spécifiques en faveur de producteurs de céphalopodes établis dans les Canaries. Ce rapport devrait être adopté, sans débat. Le seul amendement concerne la durée durant laquelle l'aide sera versée. L'amendement ne prévoit pas de limite dans le temps mais prévoit qu'elle soit versée aussi longtemps que nécessaire, la durée et le montant devant être régulièrement revus en fonction de l'évolution économique du secteur.